



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/118

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN
RECU DE DIGUES**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_118-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 28 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020

**Le 6 octobre de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HÉINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_118-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/118

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN
RECU DE DIGUES**

Vu l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant notamment sur la GEMAPI,

Vu la délibération 2016/97 du 27 septembre 2016 portant sur l'acquisition de parcelles en vue d'un recul de digues,

Vu le nouvel accord trouvé avec le propriétaire sur le prix,

Compte tenu du montant de la transaction inférieur à 180 000 €, la CCM est dispensée de l'avis de Direction de l'immobilier de l'État (DIE), qui n'avait pas de caractère obligatoire,

Vu l'avis de la Commission Gestion des déchets et Régimes hydrauliques du 3 septembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, sur le volet prévention des inondations, la Communauté de communes de Montesquieu a engagé une maîtrise d'œuvre suite à la crue du 1^{er} février 2014.

Une première tranche de travaux s'est déroulée en 2018/2019. Une seconde doit être lancée au terme de l'autorisation environnementale à déposer en 2020. Une réunion d'échange avec les services de l'État ont décalé les échéances, d'où la proposition de différer cette opération à l'exercice 2020 car les travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2021 dans le meilleur des cas.

Ces travaux nécessitent un recul de digue imposant un rachat de terrain agricole.

Une opération de cette nature est prévue sur la commune de Beautiran au lieu dit Benquet, propriété de M. Yung. Des négociations ont été menées avec le propriétaire Monsieur YUNG pour l'acquisition de cette parcelle et un accord a été trouvé.

Monsieur YUNG, propriétaire de la parcelle A 329 d'une contenance de 10 824 m², accepte de la céder libre de toute emprise et de toute occupation à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 10 000 € (dix mille euros).

Ce prix représente l'acquisition de 3000m² sur cette parcelle et tient compte de l'éviction du fermier, de l'arrachage et de l'évacuation des pieds de vignes, ces actions restant à la charge du vendeur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle A 329 d'une contenance de 10 824 m² pour un montant de 10 000€ (dix mille euros), libre de toute emprise et occupation,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2020,
- Autorise le Président à faire les demandes de subventions pour ces travaux auprès des différents financeurs,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2020,
- Autorise le Président à faire les demandes de subventions pour ces travaux auprès des différents financeurs.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



Bernard FATH

Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Document signé **électroniquement**

Signé par : Bernard Fath
Qualité : Parapheur Président Montesquieu